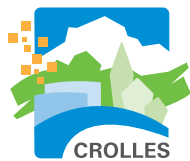


VOUS ÊTES UN PARTICULIER CROLLOIS



Demande de location de salle

(mariage uniquement)



La location de nos restaurants scolaires (salles Belledonne et Boris Vian) est réservée aux particuliers crollois sur présentation d'un justificatif de domicile, de la carte d'identité et des bans publiés.

La disponibilité des salles dépend des activités associatives, communales ou des interventions techniques (travaux, gros ménages).

DEMANDE DE LOCATION

Pour tout renseignement concernant la salle, veuillez contacter le service sport et animation en mairie au 04 76 08 04 54, tous les matins de 8h30 à 12h30.

Location

- Samedi : 185€ (du samedi 9h au dimanche 9h)
- Week-end : 275€ (du samedi 9h au dimanche 19h)
- Vendredi pour préparation de mariage : 50€ (de 19h à 22h30)

- > 1 chèque de caution de 80€ pour défaut de ménage
- > 1 chèque de caution de 230€ pour le mobilier et la salle

Nuisances sonores : la fin des manifestations festives est fixée à 2h du matin.

1^{er} rendez-vous

- Réalisation du contrat avec l'obligation de se présenter avec les documents suivants:
 - > Justificatif de domicile (*loyer, téléphone fixe ou facture EDF*), datant de moins de 3 mois
 - > Une carte d'identité correspondant au justificatif de domicile,
 - > 1 chèque d'acompte de 55€ (*si location samedi soir*) ou un chèque d'acompte de 85€ (*si location week-end*) à l'ordre du Trésor Public.
 - > Une copie des bans publiés
- Remise d'un dossier par le service (*plan et photos de la salle, copie du contrat,...*)

2^e rendez-vous

Rendez-vous fixé 3 jours avant l'événement pour régler les détails pratiques (*solde de la location, remise des chèques de caution*) et prendre le rendez-vous pour l'état des lieux entrant.

Les chèques de caution sont restitués par courrier une fois le bilan de l'état des lieux sortant fait avec l'agent communal.

Visite des salles

- Boris Vian : lundi, mardi, jeudi, vendredi à 16h
- Belledonne : le vendredi à 15h30.